



## Demande de mise sous tutelle

Par sarov, le 16/01/2008 à 04:53

Bonjour,

J'ai une tante âgée de 95 ans aveugle sans descendance, qui a donné procuration à certains membres de sa famille et regrette aujourd'hui cette disposition .En effet avec l'accord de son notaire qui vend les biens sans consultation du reste de famille et bien sûr ne veut pas entendre parler de tutelle une mise en place à été faite pour que tous les frais de séjour de ma tante soit pris en charge sur la part devant revenir à sa soeur (ma mère) qui s'occupe d'elle tous les jours depuis 5ans.Un testament a été rédigé du vivant de son mari(tante) .Il ne reste que ma mère qui est souffrante et ne peut plus s'occuper de sa soeur, le reste de la famille est composé de neveux et nièces.Ma tante est faible et se rend compte qu'elle est abusée par certains neveux et nièce avec la complicité du notaire.Est il possible dans cette situation de faire appel à un juge des tutelles qui pourra nommer un tuteur neutre afin de clarifier cette situation ? Il y a eu aussi une appropriation totale des meubles par cette partie de famille et ma mère souffre aussi de cette "injustice".La santé de ma tante décline rapidement aussi cette démarche ,si elle est possible, doit être rapidement menée merci pour votre réponse